

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 184/2023

A L'ENTREPRISE FLECHE TECHNOLOGIE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/DC/CGPMF/2023, conclu avec l'Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolais "APROCM", pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-sept mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 27.758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, dollars américains cent nonante-quatre, trente-un centimes (USD 194,31).

Fait à Kinshasa, le 17/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général a.i

Benoît KALIKAT KALEMBE



Sceau de l'Etablissement